

## Interpellation

Quelles suites a donné la Municipalité aux recommandations de la Commission ad hoc du préavis municipal N° 01-2023 « Constitution d'un DDP, transformation de l'Hôtel de l'Union au capital-actions de la SA »

La mise à l'enquête des travaux concernant la réaffectation de l'Union est en cours. Lors de la rédaction de son rapport la Commission ad hoc avait émis quelques regrets ainsi que des recommandations à l'attention de la Municipalité.

A la lecture des plans d'enquête, il a été constaté que seule l'une d'elle, à savoir l'ajout d'un WC adjacent au local commun avait été considérée. Quand est-il pour les autres ? la Municipalité a-t'elle intégré ces réflexions dans les études complémentaires à ce projet ?

Nous aimerions obtenir de la part de la Municipalité un retour sur ces diverses recommandations, la prise en compte ou non de ses dernières ainsi que les raisons argumentées et circonstanciées ayant amené la Municipalité à ne pas entrer en matière ainsi que les éléments complémentaires qui auraient permis à la Municipalité de ne pas les juger opportunes.

Pour rappel :

Les regrets de la Commission étaient les suivants :

- Contrairement à ce qu'elle avait annoncé lors de la séance du 20 avril 2021, la Municipalité n'a pas consenti à créer une commission consultative en amont du lancement de la phase de faisabilité ;
- Les aspects énergétiques et de durabilité sont jugés comme optionnels au regard d'un objectif de rentabilité ;
- Les aspects communautaires et multigénérationnels ne sont pas suffisamment considérés dans l'environnement résidentiel futur ;
- L'accompagnement social, essentiel au bon fonctionnement de la structure, n'est pas garanti ;
- Aucune autre destination du rez-de-chaussée n'a été étudiée.

Les recommandations de la Commission étaient les suivantes :

- Évaluer les possibilités d'aménagements offertes au rez-de-chaussée sur la base d'étude de spécialistes des domaines concernés (restauration, centre d'accueil temporaire, etc.) ;
- Considérer les aspects énergétiques et de durabilité comme essentiels ;
- Réévaluer la possibilité de disposer d'un local communautaire au rez-de-chaussée, et d'y intégrer un sanitaire adapté, et dans la mesure du possible, un bureau pour l'accompagnement social ;
- Etudier la possibilité de dédier une partie des espaces extérieurs à un espace commun pour les résidents ;
- Intégrer l'accompagnement social comme mesure indispensable pour la lutte contre l'isolement social des résidents ;
- Intégrer dans le projet des places de stationnements adaptés aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Dans son rapport concernant ce même préavis, la Commission des Finances avait également invité la Municipalité à soumettre à la CoFin la convention actionnaire finalisée avant ratification. Quand est-il de l'état d'avancement de cette convention ? La Municipalité a-t-elle échangé avec la CoFin à ce sujet ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à ces divers points.

Gimel, le 05 décembre 2023

Stéphane Bourgeois

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned below the printed name Stéphane Bourgeois.